

Réglementation de la circulation et du stationnement du 26 février au 08 mars, sur la D1017, en raison des travaux de déconstruction du Moulin Damay

Les travaux de déconstruction du Moulin Damay ont débuté il y a quatre semaines. La première partie du chantier a été consacrée à la déconstruction de l'arrière du bâtiment. À partir du 26 février, la déconstruction va concerner la façade avant du bâtiment.

Considérant qu'il importe de réglementer la circulation et le stationnement afin d'assurer la sécurité des usagers et des personnes intervenant sur le chantier, l'arrêté municipal n°12 du 24 janvier 2024 réglemente la circulation et le stationnement.

Arrêté municipal n°12 du 22 février 2024

[Déviation de la RD 1017 - Travaux de déconstruction du moulin Damay \(.pdf - 1.42 Mo\)](#)

Circulation

Du lundi 26 février à 6h00 au vendredi 08 mars à 18h00, la circulation de véhicules de toutes natures sera interdite sur le D1017, dans sa portion comprise entre le n°97 de la rue Saint-Fursy et l'intersection entre la rue des Grands Moulins/rue Saint-Fursy.

Déviations

Durant cette période, la circulation des véhicules sera déviée comme suit (des panneaux directionnels seront placés sur le parcours de la déviation) :

- Dans le sens Péronne Sud - Péronne Nord (Paris - Lille) : Faubourg de Paris > Boulevard des Anglais > Rue Béranger
- Dans le sens Péronne Nord - Péronne Sud (Lille - Paris) : Rue Saint-Fursy > Rue du Moulinet > Boulevard du Fort Caraby > Rue des Tourelles

Stationnement

Le stationnement sera interdit à tout véhicule sur l'itinéraire de déviation, en dehors des parkings.